



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 31 mars 2014, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 11 avril 2014.

Présents : Thierry BORDOT – Hervé LEROY – Edith DOUCET – Jean JOAQUIM – Liliane LARRIERE – Jean-Paul MILLEROT – Sabine LARUE

Suzanne MATHIEU – Michel AUBRY – Christian CHAMPENOIS – Michel NURDIN – Raymond DUPAIN – Agnès LEJEUNE – Marie-Josèphe GALLORINI – Christelle AUBRY – Rachida LAOUFI SABER – Françoise MAFIOLY – Jean-François GARCIA CAMACHO – Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Martine BAVARD – Jean-Yves TEXIER – Noëlle GRANDJEAN – Eric DAVAL

Nombre de membres en exercice : 23

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Rachida LAOUFI SABER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*La séance est ouverte à 20h05.*

\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR

- **Délibération n°2014-16 Election du Maire**
- **Délibération n°2014-17 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**
- **Délibération n°2014-18 Election des Adjoints au Maire**

\*\*\*

La séance est ouverte à 20h05.

## RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

### – Délibération n°2014-16 Election du Maire

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire procède à l'installation du nouveau conseil municipal par l'appel de ses membres.

Monsieur le Maire remercie ensuite tous les membres du conseil municipal sortant pour leur implication dans la gestion de la ville et ajoute :

*« Je suis fier du travail que nous avons réalisé. Je tiens à saluer tous les adjoints et conseillers municipaux qui m'ont soutenu mais aussi les conseillers municipaux d'opposition pour leurs contributions constructives aux débats mais aussi pour le respect qu'ils m'ont témoigné pendant ces quatre années.*

*Cette élection municipale 2014 devra sans doute nous rappeler à l'avenir l'importance de venir voter.*

*C'est un devoir civique mais c'est aussi prendre la responsabilité d'un choix important qu'il appartient à chacun d'entre nous de faire car chaque voix compte.*

*Nous ne pourrons plus laisser dire à l'avenir que voter ne sert à rien.*

*La liste « Pour Saint Loup continuons ensemble » arrivée en tête obtient 16 sièges, soit près de 70% s'assurant ainsi de la majorité absolue. La liste « Un autre Saint Loup » arrivée en seconde position obtient 5 sièges et la liste « Agissons ensemble pour Saint-Loup-Sur-Semouse » 2 sièges.»*

Monsieur le Maire laisse ensuite la place à la doyenne de l'assemblée, Madame Suzanne Mathieu, pour procéder à l'élection du nouveau maire.

Mme MATHIEU rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Mme Marie-Josèphe GALLORINI et M. Michel NURDIN.

M. Thierry BORDOT est le seul candidat.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

M. Thierry BORDOT obtient 16 voix, est proclamé Maire et est immédiatement installé. Monsieur le Maire déclare :

*Je tiens à vous remercier, chers collègues pour la confiance que vous m'accordez ce soir.*

*Je souhaite également remercier l'ensemble des Lupéens qui m'ont apporté leur soutien tout au long de*

*cette élection municipale et tout ceux qui m'ont témoigné de leur amitié au cours de cette semaine.*

*J'ai hérité de mes parents, de ma famille des valeurs de respect et de tolérance.*

*J'ai appris de la vie l'importance de l'ouverture d'esprit, de la curiosité et de l'écoute de l'autre.*

*Toutes ces valeurs je les transmets à mes enfants, et je les partage avec mes proches et mes amis.*

*Je continuerai à les mettre au service des Lupéens, de tous les Lupéens.*

*Servir est tout le sens de mon engagement depuis toujours et il se poursuivra avec sérénité et avec détermination. Notre ville a besoin d'apaisement, de tranquillité.*

*Je suis conscient de la tâche qui m'attend, de son importance pour notre ville, des difficultés que nous allons rencontrer. Mais je suis tourné vers l'avenir avec optimisme.*

*Alors je voudrais dire à tous les déçus de la politique nationale, à tous ces jeunes et familles en difficulté, à ceux qui ont manifesté par le vote leur mécontentement que je suis déterminé plus que jamais à poursuivre et à amplifier notre action.*

*Et je les invite dès maintenant à venir nous rejoindre dans nos projets et à consacrer leur énergie, leurs idées au service du bien commun de la collectivité.*

*Nos priorités iront vers le monde associatif dont le bénévolat peine à se renouveler, nous développerons une plus grande solidarité entre les générations, entre les communautés, le tout dans un cadre de vie amélioré et protecteur de notre environnement.*

*Nous relèverons aussi le défi de l'accompagnement à l'emploi, à la formation professionnelle, à la mobilité.*

*Toutes ces actions seront menées dans un cadre budgétaire équilibré et avec un partenariat intercommunal consensuel.*

*L'épisode électoral, avec son concert de promesses irréalistes, est terminé. Place au travail.*

*Place à l'explication auprès de nos concitoyens des choix, des décisions, des problèmes à régler, place à la réalité, place tout simplement à la vérité.*

*Nous sommes tous conseillers municipaux et le maire sera à l'écoute de tous les conseils avisés, constructifs qui seront exprimés avec respect dans cette enceinte et ailleurs.*

*Je suis et je continuerai à être le maire de tous les Lupéens sans exception. Je vous remercie.*

#### **– Délibération n°2014-17 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**

Sous la présidence de M. Thierry BORDOT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil soit 6 adjoints au Maire au maximum.

Le président rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 6 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

### – Délibération n°2014-18 Election des Adjoints au Maire

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, conduite par M. Hervé LEROY, est déposée. Elle comprend les personnes suivantes :

- M. Hervé LEROY
- Mme Edith DOUCET
- M. Jean JOAQUIM
- Mme Liliane LARRIERE
- M. Jean-Paul MILLEROT
- Mme Sabine LARUE

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

La liste de M. Hervé LEROY obtient 16 voix. Les candidats précités figurant sur cette liste sont immédiatement installés.

M. LEROY remercie les conseillers municipaux pour leur confiance et assure Monsieur le Maire de son soutien pour le mandat qui s'annonce et pour redorer l'image de SAINT-LOUP.

M. le Maire déclame ensuite les délégations attribuées aux 6 adjoints :

1er Adjoint : M. Hervé LEROY: Vie Associative

2e Adjoint : Mme Edith DOUCET: Budget & information

3e Adjoint M. Jean JOAQUIM : Amélioration du cadre de vie

4e Adjoint Mme Liliane LARRIERE : Solidarité

5e Adjoint M. Jean-Paul MILLEROT : Environnement


6e Adjoint Mme Sabine LARUE : Jeunesse

La séance est levée à 20h45.

\*\*\*

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Rachida LAOUFI SABER

